

Le Programme Solutions innovatrices Canada

Défi EN578-170003/28: Lutte contre l'incendie « tête haute et mains libres »

Pièce jointe n° 1

Question et réponse n° 1

Le présent document comprend des questions et des réponses liées au défi.

Question n° 1 :

Une question relativement aux résultats essentiels numéro 3 de ce défi. Il est indiqué : Détecter et afficher la toxicité de gaz nocifs ou mortels, incluant les APRA ou autres appareils individuels de filtration d'air compromis. Est-ce que ça signifie que la détection doit se faire à l'intérieur de la partie faciale de l'APRA au cas où il y aurait une défectuosité ou un bris d'étanchéité? Ou l'air analysé doit être celle de l'environnement autour du pompier?

Réponse n° 1 :

Il n'est pas nécessaire que la détection de gaz nocifs et d'autres dangers s'effectue à l'intérieur de la pièce faciale de l'appareil de protection respiratoire autonome (APRA). La détection de gaz nocifs et d'autres dangers dans l'environnement de travail des pompiers proviendrait probablement de capteurs portés sur le corps ou externes, de sources de données et de renseignements produits par des technologies de l'information et des communications, puis serait représentée à l'intérieur de la partie faciale de l'APRA. En ce qui concerne les défauts ou les bris, l'APRA devra être conforme aux normes pertinentes de la National Fire Protection Association (NFPA). Cet investissement vise principalement à fournir aux utilisateurs une meilleure information pour maintenir une vue d'ensemble de la situation en restant « tête haute et mains libres », au lieu de renforcer la résistance des solutions technologiques des APRA existants contre les bris et les pannes.